

Impôt sur le revenu

M. Wilson: Pourquoi n'avez-vous pas présenté un budget alors?

M. Lalonde: Ce message m'a été répété clairement depuis avant que j'ai entrepris mes consultations en prévision du prochain budget.

M. Wilson: Pourquoi tardez-vous à le présenter?

Une voix: Quel est ce message?

M. Lalonde: Le député demande quel est ce message. C'est que nous devrions adopter les bills qui découlent du budget précédent . . .

M. Wilson: Pourquoi avez-vous attendu deux mois avant de le présenter?

M. Lalonde: . . . pour tirer les choses au clair, pour dissiper toute incertitude, et pour ne pas préparer un nouveau budget avant de savoir au moins ce qui arrive aux mesures qui découlent du budget précédent. Les ouvriers, le patronat, les associations agricoles et les petites entreprises ont dit bien clairement qu'ils voulaient savoir exactement à quoi s'en tenir.

M. Nielsen: De toute façon, vous allez modifier les règles du jeu.

M. Lalonde: Ils veulent que le Parlement leur garantisse que les principes qui doivent infléchir la situation fiscale de 1982 seront énoncés sans plus tarder et de façon qu'aucune incertitude ne subsiste à ce sujet.

J'ai lu la semaine dernière que le chef de l'opposition (M. Clark) avait déclaré qu'il ferait tout son possible pour bloquer cette mesure législative et empêcher qu'elle n'aille plus loin. Naturellement, je peux comprendre que dans le feu d'une envolée oratoire, un homme politique fasse des déclarations ronflantes. J'espère que c'en était une. Évidemment, l'opposition peut faire traîner très longtemps le débat de ce projet de loi, mais je crois qu'elle montrera plus de sérieux et que, après mûre réflexion, nous pourrions non seulement débattre, mais encore mettre aux voix et adopter ces mesures. Elles ont été longuement débattues depuis un an.

M. Wilson: C'est la première fois qu'on en parle à la Chambre.

M. Lalonde: Elles ont été examinées par des spécialistes de l'extérieur, des groupes et des organisations qui ont fait des recommandations au gouvernement et aux comités de la Chambre et du Sénat. Le comité parlementaire a siégé tout l'été et une partie de l'automne pour entendre des exposés et recevoir des recommandations—n'est-ce pas suffisant?

M. Wilson: Voilà que vous vous mettez à pleurer, Marc. Allons, séchez vos larmes.

M. Lalonde: En fait, nous savons maintenant exactement quelle sorte de mesures le gouvernement entend appliquer. J'ai signalé les changements qui ont été apportés. Certains de ces

changements figurent déjà dans le bill que le comité parlementaire a examiné, et les Canadiens espèrent, je le signale à la Chambre, que nous agirons sans tarder . . .

M. Wilson: Et avec sérieux.

M. Lalonde: . . . et avec sérieux.

Quant à nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous engageons à collaborer en vue de fournir tous renseignements pertinents et nécessaires; pour ma part, j'espère que les autres députés voudront bien collaborer avec nous et faire en sorte que le bill reçoive la sanction royale sans trop tarder.

Je rappelle aux députés que des 15 millions de déclarations d'impôt qui ont été remplies l'année dernière, plus de 11 millions ont donné lieu à des remboursements. Il y en aura encore davantage cette année, puisqu'il y a des gens qui ont été en chômage une partie de l'année et comme ils ont changé par le fait même de catégorie de revenus, ils auront droit à un remboursement d'impôt.

En adoptant rapidement ce projet de loi, on permettrait au ministère du Revenu de traiter les déclarations de 1982 et de rembourser ceux qui ont trop payé d'impôt. Il est évident que bon nombre de gens ont un urgent besoin de cet argent à cause de la période difficile que nous traversons actuellement. J'espère donc que l'on fera diligence puisque cette mesure a déjà donné lieu à de longues et fructueuses consultations.

Mon collègue, le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove), s'occupera de l'étude de ce bill à la Chambre et aux réunions de comité.

Des voix: Non.

M. Lalonde: Mon secrétaire parlementaire et moi-même serons très heureux d'y assister et de lui donner un coup de main au besoin. J'avoue que mon collègue a fait preuve d'une si grande compétence, a démontré tant d'aptitude et une si grande connaissance de ce domaine . . .

Une voix: Quand?

M. Lalonde: . . . que l'opposition l'aidera avec grand plaisir, j'en suis sûr, à faire progresser l'étude du projet.

M. Wilson: Quand au juste?

M. Lalonde: En guise de conclusion, je promets de continuer à intensifier les consultations en vue d'élaborer un meilleur système de budgétisation, un système favorisant la certitude, la stabilité et la justice fiscales et l'utilisation efficace et productive des vastes ressources humaines et matérielles du Canada.

J'ai entamé ces consultations la semaine dernière à Vancouver, avec le conseil des employeurs de la Colombie-Britannique et les représentants syndicaux. Ce matin, j'ai eu une réunion avec le conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada; nous avons eu un long entretien sur la méthode à adopter pour le prochain budget. Cet organisme sera en mesure de me présenter un mémoire d'ici deux ou trois semaines.